

# ts plus

## CARTE ANNUELLE

2010  
2011

La Carte TS Plus  
Annuelle,  
pour les titulaires  
d'une carte de transport  
(Carte Scolaire du  
Conseil général du Cher  
ou Carte ASR).

Valable en  
période scolaire  
uniquement



économique • écologique • pratique...

UN BON REFLEXE,  
PRENEZ LE BUS !

aggloBus

### CONTRAT D'ABONNEMENT CARTE TS PLUS (Validité année scolaire 2010-2011)

**BENEFICIAIRES :** Toute personne âgée de moins de 26 ans lors du début de validité du titre et abonnée auprès du Conseil général du Cher (carte de transport scolaire ou abonnement ASR SMCF).

Mme/Melle/M

Prénom

Adresse N° Rue

Code Postal Ville

Date de naissance

Téléphone (facultatif) Téléphone portable (facultatif)

Etablissement fréquenté

Classe Ligne scolaire empruntée

#### Modalités de paiement :

Paiement au comptant, soit 68 €

Tarif applicable jusqu'au 30/06/2011

#### Bénéficiaire du titre :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'abonnement au dos.

À Le / /

Signature :

Cadre réservé au réseau AggloBus  
N° d'abonné  
Date / /

#### Pièces à joindre au contrat :

- 1 photo d'identité récente (format carte d'identité);
- 1 pièce d'identité du jeune.
- Votre règlement par chèque au comptant.
- Carte Scolaire du département ou carte ASR

Le réseau AggloBus, est le seul destinataire des informations. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficiaire du droit d'accès aux informations nominatives y compris les photos la concernant et le cas échéant, du droit de rectification auprès du réseau AggloBus : 23 rue Théophile Lamy - 18000 Bourges - Tél 02 48 50 82 82

# Un titre pratique pour les titulaires d'une carte de transport scolaire du Conseil général du Cher ou d'un abonnement ASR de la SNCF.

QUEL EST LE PRIX DE LA CARTE TS PLUS ANNUELLE ?

TARIF	68 €
-------	------

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA CARTE TS PLUS ANNUELLE ?

Toute personne âgée de moins de 26 ans lors du début de validité du titre et abonnée auprès du Conseil général du Cher (carte de transport scolaire ou abonnement ASR SNCF).

COMMENT UTILISER LA CARTE TS PLUS ANNUELLE ?

- Elle est valable durant l'année scolaire en cours (**sauf vacances scolaires**).
- Elle offre la possibilité d'effectuer un nombre illimité de trajets sur l'ensemble du réseau durant l'année scolaire (**sauf vacances scolaires**).
- Elle doit être présentée au conducteur à chaque montée dans le bus.
- Elle est valable sur tout le territoire du Syndicat intercommunal AggloBus.
- Elle offre la possibilité de bénéficier d'avantages avec nos partenaires.

OÙ ACHETER LA CARTE TS PLUS ANNUELLE ?

- Elle est vendue à l'Espace Nation.
- La carte fait office de coupon.
- Elle est payable uniquement au comptant.

QUELS JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

- Le contrat d'abonnement dûment rempli.
- Une photo d'identité récente, de bonne qualité (tête nue sur fond clair), de type carte d'identité (35x45mm). Tirages imprimantes et photos scannées non acceptés.
- Une pièce d'identité du jeune (carte d'identité ou livret de famille).
- Un justificatif d'abonnement "carte transport scolaire du Conseil général du Cher" ou abonnement ASR de la SNCF.
- Votre règlement par chèque au comptant.

à fournir  
pour  
chaque  
jeune

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE TITRE DE TRANSPORT :

- Un duplicata au prix de 25 € vous sera délivré sur présentation d'un justificatif d'identité.
- Un duplicata au maximum vous sera délivré pendant la période de validité du titre de transport.

**Pour éviter la panique de la rentrée, n'attendez pas le dernier moment ! Pour avoir votre carte dans les délais, faites les démarches le plus tôt possible !**

**Déposez les pièces à l'Espace Nation, ou transmettez-les par courrier à l'adresse suivante :**

AggloBus  
Service Abonnement  
23 rue Théophile Lamy - 18000 BOURGES

**Votre carte sera directement envoyée à l'adresse indiquée sur le contrat d'abonnement.**

**INFORMATION & VENTE  
ESPACE NATION**

1 Place de la Nation - BOURGES

**02 48 27 99 99**

**www.agglobus.com**

**aggloBus**

## CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT CARTE TS PLUS ANNUELLE

### 1 - Bénéficiaires de l'abonnement :

Toute personne âgée de moins de 26 ans lors du début de validité du titre et abonnée auprès du Conseil général du Cher (carte de transport scolaire ou abonnement ASR SNCF).

### 2 - Souscription de l'abonnement :

Le signataire déclare l'exactitude des renseignements donnés et souscrit entièrement au contenu des présentes conditions générales après en avoir pris connaissance. En cas de pièce manquante ou de rubrique non renseignée, le dossier ne pourra être traité. L'abonnement est souscrit pour l'année scolaire 2010-2011.

### 3 - Paiement de l'abonnement :

Quelle que soit la date de souscription, le prix de l'abonnement est dû dans son intégralité. Le payeur doit obligatoirement être majeur; il peut s'agir d'une personne différente de l'abonné titulaire du titre. Les conditions générales d'abonnement s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné, étant entendu que le payeur est seul tenu par les conditions relatives au paiement. Paiement au comptant uniquement.

### 4 - Remboursement :

Aucun remboursement ne peut être fait pendant la période du contrat. Le contrat ne pourra en aucun cas être suspendu.

### 5 - Utilisation de l'abonnement :

L'abonnement annuel Carte TS PLUS, constitué d'une carte sur laquelle figure la période de validité du titre, est personnel et ne peut en aucun cas être prêté, échangé ou cédé. L'abonné titulaire, en cas de dégradation partielle de son titre de transport peut être contraint de passer à l'Espace Nation pour l'émission d'un duplicata au prix de 25 € (prix valable jusqu'au 30 juin 2011). En cas d'utilisation frauduleuse, le réseau AggloBus peut résilier de plein droit le contrat et récupérer le titre de transport.

### 6 - En cas de perte ou de vol de votre titre de transport :

Un seul duplicata au prix de 25 € vous sera délivré sur présentation d'un justificatif d'identité. Un duplicata au maximum vous sera délivré pendant la période de validité du titre de transport. Il ne sera pas procédé au remboursement des titres de transports achetés pour voyager entre la date de la perte ou du vol et de la délivrance du duplicata.

### 7 - Pour toute demande d'information :

- Courrier : AggloBus, Service Abonnement, 23 rue Théophile Lamy, 18000 Bourges

- Téléphone : 02 48 27 99 99 (Espace Nation).

- Site internet : [www.agglobus.com](http://www.agglobus.com)